

À partir du mois d'avril votre paie va changer.

Vous avez reçu le message aux agents de l'administration le 04 février concernant l'évolution de votre paie à compter du mois d'avril 2025.

Stop aux fake news !

Voilà pourquoi nous ne sommes pas d'accord

L'administration écrit : "Pacte social : en respect des engagements pris en décembre 2023"

L'accord signé dit : "une enveloppe d'1 200 000€ est dédiée à la refonte du régime indemnitaire, dont les modalités seront discutées en 2024 pour une application au 1er janvier 2025". C'est tout !

En attendant, nous avons négocié dans le cadre de cet accord une prime, qu'ils ont appelé prime « exceptionnelle ». Elle devait être pérennisée sur l'IFSE en faveur des plus bas salaires : de 80€ dégressif jusqu'à 30€ en fonction des revenus.

Monsieur le Maire ne respecte pas ses engagements puisque désormais il donne en moyenne 300€ pour les plus hauts salaires et seulement 45€ pour les plus bas salaires. Donc quand l'administration vous dit "personne ne perd", c'est faux ! **Certains agents vont perdre à partir d'avril !**

Ce n'est donc pas "davantage d'équité" mais en réalité un **creusement des écarts de salaires** : de 175 € de prime pour les plus bas salaires au minimum, jusqu'à..... on ne sait pas, puisque l'administration nous cache les chiffres des plus hautes primes.

En effet, Monsieur le Maire prévoit de dé plafonner les primes, c'est-à-dire que lorsqu'ils embaucheront quelqu'un, l'administration pourra donner la prime qu'elle veut.

Donc quand l'administration écrit "plus de transparence", **c'est en fait plus opaque et plus arbitraire !**

Par souci de transparence nous vous communiquons :

- le montant global [des 10 plus hauts salaires de la Ville de Nancy](#) : 804 974,89 € par an
- la moyenne au niveau national des primes :
 - 255 € pour les agents de catégorie C
 - 497 € pour les catégories B
 - 1065 € pour les catégories A

Avec cette proposition, la prime représentera en moyenne 10% du salaire d'un agent de catégorie C, 15% d'un agent de catégorie B, 25% d'un agent de catégorie A....et 100% pour les plus hauts salaires ! Un "bel effort" de l'administration.

Enfin l'administration écrit "une meilleure prise en compte de la pénibilité" de notre travail. Il s'agit en fait d'une revendication de nos organisations syndicales, pour tous les métiers. Mais leur réponse est indécente : 50 000€ pour seulement 1142 agents des 3 premières catégories. Cela ne représente que **3,65€ brut par mois !**

Et encore si on travaille à temps plein ! Et encore « même pas pour tous les agents de ces catégories ».

Nous demandons aujourd'hui à l'administration de communiquer de manière vraiment transparente, cette fois, la grille de répartition des primes.

Nous vous communiquons en pièce jointe la lettre que nos organisations syndicales ont adressée aux élus de la majorité le 04 février 2025.



NANCY SUD

12 RUE PIERRE FOURRIER 54000 NANCY

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}
Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Afficher dans le navigateur](#) | [Se désinscrire](#)